

CRITÈRE 2.1

PROGRAMME DÉTAILLÉ DES FORMATIONS — PERMIS A2 >> A

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples à la pratique en toute sécurité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION — PROGRAMME DE FORMATION

Séance	Environnement	Durée	Contenu
Séquence 1	Théorie Salle	2 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques d'accidentalité du deux-roues motorisé (2RM) • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette • Le phénomène vitesse • Les équipements de protection (pilote et passager) • Les produits psycho-actifs
Séquence 2	Hors circulation	2 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa conduite au nouveau véhicule (poids, puissance, dimension) • Anticipation et stratégies de conduite • Changements de direction • Freinage à allure normale et plus rapide • Techniques d'inclinaison
Séquence 3	Circulation et clôture	3 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Audit de conduite : 30 minutes minimum par élève (parcours variés) • Bilan : 10 minutes • Clôture de la formation : 20 minutes

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée de la formation	7 heures minimum
Lieu de la formation	Nos agences (Morlaix, Landivisiau, Plouigneau, Guiclan)
Date(s)	Nous consulter

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans
- Savoir lire et écrire la langue française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : la formation peut être suivie 3 mois avant l'anniversaire des 2 ans de la catégorie A2

RÉSULTATS ATTENDUS	ENCADREMENTS – INTERVENANTS
Permis de conduire de la catégorie A.	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement

- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques et le livret d'apprentissage
- Aire de maniabilité non ouverte à la circulation

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES — SUIVI & ÉVALUATION

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc.

SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance d'une attestation de formation pour « permis A ».

ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION – INFORMATION HANDICAP

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.
Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2013 susvisé.

CODES ROUSSEAU +0

Raison sociale de l'établissement : _____
 N° d'agrément : _____ N° de SIREN ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

Atteste que :
 Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénom(s) : _____
 Né(e) le : _____ à _____
 Adresse : _____
 Date d'obtention du permis A2 : _____
 N° du permis de conduire : _____

A suivi les sept heures de la formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation : _____ Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément : _____
 Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

ANR 2020/01/27/17

- Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.